

Saviez-vous que...

Depuis le 1^{er} mai 2006, les gouvernements fédéral et provincial ont accordé un avantage fiscal important aux personnes qui font des dons de titres cotés en bourse. Ils ont annulé l'impôt exigible sur le gain en capital pour ces titres lorsqu'ils sont donnés directement à des organismes de charité et à des fondations, comme la Fondation de l'École nationale de cirque.

En effet, faire un don de titres à la Fondation de l'École nationale de cirque vous permet d'éviter l'impôt sur les gains en capital, de maximiser le retour sur l'investissement et de protéger les crédits d'impôt qui pourront être utilisés éventuellement sur d'autres revenus imposables.

Pour un détenteur de titres, il peut donc être plus intéressant de faire un don de titres cotés en bourse qu'un don en argent.

Type de titres:

Tous les titres en immobilisation inscrits à une bourse prescrite sont admissibles. Voici des exemples :

- Actions
- Obligations
- Parts d'une fiducie de fonds communs de placement

Quels sont les avantages du don en titres?

- Vous ne payez aucun impôt sur le gain en capital des titres donnés.
- Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt sur votre don. Un reçu aux fins d'impôt équivalent à la juste valeur marchande basée sur le prix de clôture de l'action à la date du transfert des titres vous sera remis.
- Vous pouvez utiliser, bien sûr, ce crédit d'impôt pour l'année au cours de laquelle vous avez fait votre don, ou le reporter sur une période de cinq ans.

L'exemple suivant illustre les avantages de faire un don en titres, en comparaison à un don en argent suite à la vente des titres:

| | Dons en titres à un organisme | Vente des titres, puis don d'argent à un organisme |
|--|-------------------------------|--|
| A) Montant du don (juste valeur marchande) | 5 000 \$ | 5 000 \$ |
| B) Prix d'achat des actions | 2 000 \$ | 2 000 \$ |
| C) Gain en capital (A-B) | 3 000 \$ | 3 000 \$ |
| D) Gain imposable (C x 50 %) | 0 \$ | 1 500 \$ |
| E) Impôt sur le gain en capital (D x 50 %) | 0 \$ | 750 \$ |
| F) Crédit d'impôt du don (A x 50 %) | 2 500 \$ | 2 500 \$ |
| G) Économie d'impôt (épargne fiscale) (F-E) | 2 500 \$ | 1 750 \$ |
| H) Coût du don (A-G) | 2 500 \$ | 3 250 \$ |

Note : Ces informations sont fournies à des fins d'illustration seulement et en aucun cas elles ne remplacent les conseils de professionnels. Veuillez communiquer avec votre conseiller financier afin de déterminer la stratégie qui vous permettra d'atteindre vos objectifs financiers.

Pour de plus amples informations sur les dons de titres, veuillez communiquer avec Tessie Yanez au 514-982-0859 p. 240 ou par courriel: tyanez@enc.qc.ca.